

Décision

Générale

colonial

Décision n° 38-318-1923 rémunération

n° 38-318-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 mai 1923

Numéro JO

n° 318 du 31/05/1923

Date du numéro

31 mai 1923

TEXTE INTÉGRAL

7 mai 1923, une rémunération forfaitaire pour travaux supplémentaires est allouée aux agents Europecns el indiget ne charge s des relevés de la consommation électrique au tableau central de l'usine d'électricité,